

CHSCT EXTRAORDINAIRE DU 27 AOUT 2008

UNE DIRECTION LOCALE INFLEXIBLE!

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Désignation du Secrétaire du CHSCT
- ⇒ Information sur l'accord d'UES relatif à l'aménagement négocié de la durée et l'organisation du temps de travail
- ⇒ Information et consultation, sur le fondement de l'article L 462-8 du code du travail, relatives aux modalités d'organisation envisagées au sein de l'établissement dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord susvisé.

Désignation du Secrétaire du CHSCT

Après de multiples péripéties et la décision du tribunal d'instance, le nouveau CHSCT constitué de 6 membres bénéficiant de 15h de délégation, va enfin pouvoir se mettre en place... La mise en place commence par la désignation du Secrétaire. Les deux candidats qui se sont présentés sont : Christian Besson pour la CGT et Philippe Petit pour la CFDT.

Christian Besson a obtenu 3 voix

Philippe Petit obtenant 2 voix. Le délégué CGC étant absent, le représentant syndical (sans droit de vote) a précisé que son organisation soutenait la candidature de Philippe Petit.

Christian Besson (CGT) est élu Secrétaire du CHSCT.

Les élus CFDT ont demandé qu'une réunion soit organisée rapidement afin de revoir l'implantation des zones du centre ainsi que leur attribution.

Modalités d'organisation envisagées au sein de l'établissement dans le cadre de l'accord relatif à l'aménagement négocié de la durée et l'organisation du temps de travail.

La Direction locale a décliné l'information sur l'accord d'UES relatif à l'aménagement négocié de la durée et l'organisation du temps de travail.

Puis elle a informé et consulté les membres du CHSCT sur les modalités d'organisation envisagées au sein de l'établissement.

La Direction locale est restée «inflexible» et a précisé qu'elle n'envisageait pas l'ouverture d'une négociation locale. **Pour la CFDT il faut que les «irritants» soient traités localement, et si le cadre est tracé, on peut néanmoins faire évoluer les choses à l'intérieur.**

A chaque consultation, la Direction demande un avis motivé, **ce que les délégués CFDT ne manquent pas de faire en s'appuyant sur les souhaits des salariés.**

Avis motivé des délégués CFDT au CHSCT

Nous exigeons en priorité qu'une réflexion et une discussion s'engagent sur les horaires et l'organisation du travail du centre de Roanne, en lien avec les conditions de travail et la santé des salariés.

Voici quelques éléments en guise d'exemples qui pourraient alimenter la discussion :

- L'aménagement de plages libres pour les horaires des personnels postés, notamment pour la prise de poste.
- La mise en place d'un suivi médical spécifique pour les personnels en 3 postes étant donné les horaires pratiqués.
- Comment les cas particuliers sont-ils abordés?
- Réflexion à engager concernant tous les salariés dont le domicile est éloigné.

Face à la présentation actuelle des horaires envisagés du centre de Roanne, nous ne pouvons exprimer un avis favorable. Nous espérons que la Direction locale engage une véritable discussion en tenant compte de nos arguments ainsi que des souhaits des salariés de notre centre.

Les délégués CFDT se sont positionnés contre ce projet.